

12 juil 2018 -13:16

La Commission de planification prévient du risque d'un surplus de logopèdes sur le marché du travail

La Commission de planification Offre médicale a publié une étude et un avis relatif à la situation des logopèdes sur le marché du travail en Belgique. Dans cette étude, elle conclut qu'il y a trop de logopèdes sur notre marché du travail. Elle appelle les organisations professionnelles, les établissements d'enseignement et les décideurs à prendre conscience de ces problèmes et à mieux coordonner l'offre et la demande de logopèdes. Ceci est important pour la santé publique dans la mesure où la sécurité et la qualité des soins aux patients doivent toujours avoir la priorité.

La Commission de planification demande spécifiquement :

- d'informer les futurs étudiants et leurs parents que le marché du travail de la profession de logopèdes est saturé.
- de rechercher des solutions structurelles au sein de la Conférence interministérielle sur la santé publique, en consultation avec les ministres de la santé et les ministres de l'éducation. Restructurer l'offre de formation peut constituer une option. Elle est aujourd'hui très étendue et diversifiée. Une autre option serait d'examiner si et comment l'entrée dans la profession peut être réglementée.

Les conclusions de la Commission de planification sont conformes aux préoccupations des organisations professionnelles. Celles-ci ont elles-mêmes demandé la réalisation de cette étude. En outre, l'avis fait écho aux résultats de précédents audits au sein de l'Inami qui relevaient entre autre que le nombre de prestations dans le cadre de l'assurance-maladie par logopède est très faible. De ce fait, le développement d'une pratique complète reste problématique. En parallèle, le budget total de la logopédie ne cesse d'augmenter, ce qui s'explique en partie par l'offre excédentaire de logopèdes.

Quelques chiffres clés

En 2016, il y avait 15.072 professionnels habilités à exercer la profession de logopède dans notre pays. La Communauté flamande comptait 7.903 logopédistes reconnus et 7.169 en Communauté française.

Parmi ces logopèdes reconnus, 12.022 logopèdes sont actifs en Belgique au 31/12/2016 ce qui représente 80% des logopèdes reconnus (respectivement 6.924 en Communauté flamande (88% des logopèdes reconnus) et 5.098 en Communauté française (71% des logopèdes reconnus)). Cette différence de pourcentage entre communautés résulte notamment de la présence importante d'étudiants français dans les filières francophones. Après leur formation, ces personnes quittent notre pays et ne rejoignent donc pas le marché du travail belge.

46% des logopèdes actifs travaillent comme salarié exclusif, 31% travaillent en tant qu'indépendant exclusif et 23% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Le nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé en 2016 est de 10.277, respectivement 5.973 en Communauté flamande et 4.304 en Communauté française.

La population de logopèdes actifs dans les soins de santé est jeune. Pas moins de 46% d'entre eux a moins de 35 ans.

La population est également très féminine : 98% sont des femmes. La densité, c'est-à-dire le nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants, est de 9,08 en Belgique, 8,84 en Communauté flamande et 9,42 en Communauté française.

Le nombre total d'équivalent temps plein (ETP) en 2016 pour les logopèdes actifs dans les soins de santé est de 6.712 avec un ETP moyen de 0,65 qui reste stable selon la région ou la communauté.

En ce qui concerne la consommation de soins de santé, la Commission de planification constate que la dispersion de la consommation en région flamande est supérieure à celle de la région wallonne, alors que la dispersion de la densité des logopèdes est similaire. La région de Bruxelles-Capitale a une densité de logopèdes assez élevée, mais une consommation plutôt faible.

En ce qui concerne les logopèdes actifs dans le domaine de l'assurance maladie, il semble que le nombre médian de séances par logopède soit, en moyenne, de 653 par an. Un quart des logopèdes effectuent en moyenne seulement 258 séances par année.

Conclusions, points d'attention et avertissements de la Commission de planification

Les membres de la Commission de planification mettent en avant les conclusions suivantes :

- au niveau international, la Belgique est le pays qui dispose du plus grand nombre de logopèdes par 10.000 habitants. En Belgique, en 2015, il y avait 7,4 logopèdes pour 10 000 habitants. Aux Pays-Bas, la densité était de 4,7, en France de 3,0, au Royaume-Uni de 2,3 (Pour plus de détails, consultez l'avis de la Commission de planification).
- la population des logopèdes actifs est particulièrement jeune (46% de l'effectif ont moins de 35 ans).
- le nombre de séances INAMI réalisées par un certain nombre de logopèdes est faible. C'est surtout le cas des logopèdes actifs dans le domaine de l'assurance maladie. Selon la commission de planification, ce taux d'activité bas a un impact sur l'expérience pratique ou clinique et, par conséquent, sur la qualité des soins.
- chaque année un grand nombre d'étudiants est diplômé en logopédie (environ 1.200/an). Ce nombre important d'étudiants en logopédie pose des problèmes pour offrir des stages de qualité.
- le nombre de nouvelles autorisations pour exercer la profession (visas) délivrées chaque année (700 en 2017, 915 en 2016, 886 en 2015) représente plus de deux fois le nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé de 60 ans et plus (372 en 2016). Alors qu'un grand nombre de logopèdes se trouvent déjà sur le marché du travail et que le niveau d'activité est bas pour certains d'entre eux, nous constatons un nouvel afflux annuel important sur le marché du travail. Ceci menace d'affaiblir l'expérience clinique des logopèdes sur le marché du travail.

Lien vers le PlanCad logopèdes sur le marché du travail

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/hwf-logopèdes-sur-le-marche-du-travail-2016>

Lien vers l'avis de la Commission de planification concernant les logopèdes

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/hwf-avis-relatif-aux-logopedes-recommandations-suite-au-project-plancad-logopedes-sur-le-marche-du-travail-en-2016>

La Commission de planification Offre Médicale est un organe d'avis de la Ministre fédérale de la santé Maggie De Block. Sa mission est d'examiner les besoins en matière d'offre médicale pour les professionnels de santé. Pour déterminer ces besoins, elle tient compte :

- de l'évolution des besoins en matière de soins médicaux ;
- de la qualité des prestations de soins ;
- de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées. Elle évalue de manière continue l'incidence de l'évolution de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées.

Elle est composée des représentants des professions concernées dans le secteur de la santé publique.

Pour plus d'informations sur la Commission, sa mission, sa composition, ses travaux et ses publications, consultez le site du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : <http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/organe-d%27avis-et-de-concertation/commission-de-planification-offre-medicale>

Contact presse: Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique: 0475/93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be